

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 23 février 2012.

Section du dépôt légal



## INSPECTION DES ALIMENTS

[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

 [Version imprimable](#)

- ▶ [Accueil](#)
- ▶ [Sécurité des aliments](#)
- ▶ [Plaintes](#)
- ▶ [Inspections](#)
- ▶ **[Condamnations](#)**
- ▶ [Service aux exploitants](#)
- ▶ [Bref historique](#)
- ▶ [Faits saillants annuels](#)
- ▶ [Pour nous joindre](#)

.....  
**Plan du site**

### ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2012 

## Liste des contrevenants condamnés

### Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

### Décembre 2011

#### 2970-9649 QUEBEC INC. LA QUEBECOISE HOT DOG ENR.

3520 Rue Ontario Est  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	11 décembre 2009	09 décembre 2011	1500 \$

#### 3099-5773 QUEBEC INC. SOLLY THE BAKER

2368 Ch. Lucerne

Mont-Royal		Épicerie avec préparation		
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende	
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	28 juin 2011	06 décembre 2011	1500 \$	

**4113896 CANADA INC.  
RESTAURANT DAVIDSON LUNCH**

3417 Rue Ontario Est  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende	
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	02 août 2010	12 décembre 2011	2000 \$	

**9057-1381 QUEBEC INC.  
PICO PIZZA**

3A Rue Centre-Commercial  
Roxboro

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende	
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	21 octobre 2009	09 décembre 2011	5000 \$	

**9073-5937 QUEBEC INC.  
DOBE AND ANDY**

1111 Rue Saint-Urbain  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende	
------------------------	----------------------	------------------	--------	--

Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	11 janvier 2010	14 décembre 2011	2500 \$
--	-----------------	------------------	---------

**9133-7915 QUEBEC INC.  
BOULANGERIE DU SOLEIL D.D.O.**

1113 Rue Hyman  
Dollard-des-Ormeaux

Boulangerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	09 juin 2010	12 décembre 2011	1200 \$

**9136-1014 QUEBEC INC.  
RESTAURANT U & ME**

1900 Rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	26 janvier 2010	09 décembre 2011	6000 \$

**9144-9785 QUEBEC INC.  
BOUCHER AL-KHAIR**

300 Rue Jean-Talon Est  
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	29 juillet 2011	14 décembre 2011	1000 \$

**9160-5386 QUEBEC INC.  
RESTAURANT LUMAMA**

1858 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	15 octobre 2009	09 décembre 2011	1700 \$

<b>9167-5363 QUEBEC INC. RESTAURANT JOJO PIZZERIA</b> 6507 Av. Papineau Montréal			Restaurant service rapide
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	28 février 2011	19 décembre 2011	2000 \$

<b>9175-3624 QUEBEC INC. MAGIC IDEA (RESTAURANT)</b> 1675 Boul. De Maisonneuve Ouest Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	24 janvier 2011	19 décembre 2011	1800 \$

<b>9181-1901 QUEBEC INC. RESTAURANT MING DO (2007)</b> 1050 Rue Clark Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et	26 novembre 2009	09 décembre 2011	1900 \$

locaux sanitaires, doivent être propres.

**9198-9657 QUEBEC INC.  
LE PAVILLON MING**

5255 Ch. Queen-Mary  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	19 mars 2010	12 décembre 2011	1500 \$

**9205-2711 QUEBEC INC.  
LE GOURMET GREC**

180 Rue Prince-Arthur Est  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	17 novembre 2009	09 décembre 2011	1250 \$

**BOUCHERS CAPITOL (MONTREAL)  
LTEE  
BOUCHERIE CAPITOL (MONTREAL)  
LTEE**

158 Pl. du Marché-du-Nord  
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	01 décembre 2010	13 décembre 2011	1200 \$

**COMMERCE INTERNATIONAL JIN-  
DA INC.  
RESTAURANT DU BONHEUR**

1441 Rue Saint-Mathieu  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	21 janvier 2010	09 décembre 2011	1800 \$

**ERIC DEVAULT  
KAM LUONG ET MERVEILLE DE  
CHINE**

2500 Boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	31 août 2010	13 décembre 2011	1000 \$

**EURO CACHERE INC.  
EURO CACHERE**

2069 Rue Saint-Louis  
St-Laurent

Pâtisserie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	14 mars 2011	06 décembre 2011	900 \$

**KHALED BALI  
RESTAURANT MAMBO PIZZA**2031 Rue Frontenac  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	03 juin 2010	12 décembre 2011	1000 \$

**LEONEL HAROLDO AGUILAR  
FRUITERIE LEGUMES ET EPICERIE  
AMERICA**3396 Rue Beaubien Est  
Montréal

Aliments naturels

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	12 janvier 2011	13 décembre 2011	1000 \$

**MOULIN DORE INC.  
MOULIN DORE**1301 Rue Ontario Est  
Montréal

Boulangerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	28 janvier 2010	09 décembre 2011	1200 \$

**RESTAURANT ARACHOVA LTEE**

**RESTAURANT ARACHOVA LTEE**256 Rue Saint-Viateur Ouest  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	22 juillet 2010	12 décembre 2011	1250 \$

**RESTAURANT BEIJING INC.  
RESTAURANT BEIJING INC.**92 Rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	20 juillet 2011	07 décembre 2011	1000 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	20 juillet 2011	07 décembre 2011	1000 \$

**RESTAURANT BLANCHE NEIGE INC.  
RESTAURANT BLANCHE NEIGE**5737 Ch. de la Côte-des-Neiges  
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	13 juillet 2010	14 décembre 2011	1300 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	21 janvier 2011	14 décembre 2011	1300 \$

Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	16 novembre 2010	14 décembre 2011	1300 \$
---	------------------	------------------	---------

**RESTAURANT KYOTO SUSHI BAR  
INC.  
KYOTO SUSHI BAR-GRILLADES**

5753 Boul. des Grandes-Prairies  
St-Léonard

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	25 mars 2011	14 décembre 2011	1000 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	25 mars 2011	14 décembre 2011	1000 \$

**REZAUL KARIM  
LA BELLE PROVINCE (JARRY)**

1356 Rue Jarry Est  
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	24 septembre 2009	21 décembre 2011	1250 \$

**SHABARA & NIAZ RESTAURANT  
INC.  
RESTAURANT ALLO INDE**

1422 Rue Stanley

Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	24 mars 2011	19 décembre 2011	1000 \$

**WANG LIN**  
**RESTAURANT ALIMENTS LIN & LIN**

1123 Rue Beaubien Est  
 Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	29 juillet 2010	12 décembre 2011	400 \$
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	29 juillet 2010	12 décembre 2011	300 \$
Nul ne peut préparer, détenir en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération, recevoir, acheter pour fins de revente, mettre en vente ou en dépôt, vendre, donner à des fins promotionnelles, transporter, faire transporter ou accepter pour transport, tout produit destiné à la consommation humaine qui est impropre à cette consommation, qui est altéré de manière à le rendre impropre à cette consommation, dont l'innocuité n'est pas assurée pour cette consommation ou qui n'est pas conforme aux exigences de la présente loi et des règlements.	29 juillet 2010	12 décembre 2011	1000 \$

**YOUSSEF SAID**  
**SHISH POULET**

10520 Boul. Pie-IX  
 Montréal-Nord

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	15 janvier 2010	09 décembre 2011	1500 \$
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux; porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.	15 janvier 2010	09 décembre 2011	1000 \$
<b>Total : 29 contrevenants</b>			<b>54550 \$</b>